

Rapport médical

Évolution de l'état de santé après consolidation

Formulaire à envoyer de préférence par mail (accidents.travail.enseignement@cfwb.be)

Informations générales

Attention : ce rapport médical est à utiliser lorsque votre état de santé évolue suite à la consolidation de votre accident du travail. Ce formulaire permet de faire une demande en :

- **Révision** : permet de revoir le taux d'incapacité permanente de travail et/ou d'obtenir une allocation pour l'aide d'une tierce personne. Elle doit être demandée dans les **trois ans** à dater de la notification de la décision de consolidation. =
- **Aggravation** : permet de revoir le taux d'incapacité permanente de travail après l'expiration du délai de trois ans pour autant que le taux d'incapacité de travail soit d'au moins 10% après cette aggravation.

A l'attention de la victime

NOM :

Prénom :

N° de registre national :

—

Date de l'accident :

N° du dossier d'accident du travail :

A l'attention du médecin

Ce rapport médical ainsi que les éventuelles annexes sont à remettre à la victime.

Un médecin expert de Medex procédera à une expertise médicale sur base des éléments que vous fournissez.

Constat médical

Je soussigné (NOM, Prénom) @

certifie avoir examiné la victime ce jour et estime que son état de santé a évolué depuis la date de consolidation de l'accident du travail. Cette évolution porte sur :

La réévaluation du taux d'incapacité permanente de travail Nouveau taux d'incapacité estimé : %

Le besoin de l'assistance régulière d'une tierce personne afin d'effectuer certaines tâches à domicile.

Raisons médicales invoquées :

Cachet du médecin : (+ adresse si le cachet ne la mentionne pas)

Signature :

Date :

Annexes

Vous pouvez joindre une ou plusieurs annexes pour détailler les raisons pour lesquelles vous estimez que la situation de la victime a évolué depuis la date de consolidation de son accident du travail (rapport circonstancié, scan, IRM ...). La victime ne doit pas les annexer à ce rapport mais elles devront être apportées le jour de l'expertise médicale Medex.